

# Le diesel tue, et plus particulièrement en Belgique

Le Courrier International - 30/12/2004

Le Soir, quotidien bruxellois, fait ce triste constat à partir d' "un nouveau rapport de la Commission européenne qui projette les conséquences des émissions polluantes sur la santé des Européens et notre écosystème à l'horizon 2020". Afin de contribuer à bâtir une nouvelle législation communautaire pour la lutte contre la pollution de l'air, un groupe d'expert européens, à travers le programme CAFE (Clean Air for Europe - Air pur pour l'Europe), s'est penché sur le cas des PM<sub>2,5</sub>. "Ce code ésotérique n'est autre que le nom affublé aux particules d'un diamètre de 2,5 microns ou moins qui, en suspension dans l'air, pénètrent dans les poumons et peuvent provoquer allergies et maladies cardio-vasculaires ou respiratoires", explique le journal.

Ces particules fines, c'est-à-dire microscopiques, sont un véritable fléau. Produites par la combustion des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel), elles ont une durée de vie de quelques jours à plusieurs semaines et peuvent être transportées sur des milliers de kilomètres. Or "l'exposition à ces particules fines est néfaste même sur une période aussi courte qu'une journée"...

Le quotidien bruxellois est d'autant plus inquiet que, d'après le rapport, "l'espérance de vie des Belges est amputée de quatorze mois en raison de l'inhalation des particules fines". A cet égard, la Belgique détient un record au sein de l'Europe des Vingt-Cinq, juste devant les Pays-Bas, puis l'Allemagne et le Luxembourg. La moyenne européenne est une diminution de l'espérance de vie de huit mois, et "les maladies et les décès causés par les particules fines coûteraient à l'Union entre 5 et 51 milliards d'euros par an".

L'UE veut réduire la quantité des particules fines et envisage notamment d' "imposer aux constructeurs [automobiles] des filtres à l'ensemble des moteurs Diesel", mais aussi "aux flottes existantes de bus et de camions", et d' "élargir la question des nouvelles normes aux chauffages domestiques et aux bateaux", rapporte Le Soir.